

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Délibération n° 2026/04/07

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h 00	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
26 MARS 2026		7 AVRIL 2026	7 AVRIL 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 27

Étaient présent(e)s (27)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. PARRA Victor
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme SCHAEGIS Lydia
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	M. BOUILLAGUET Clément
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	M. DOLBEAU Jonathan
Mme MACAIGNE Christèle	Mme STEINBACH Danielle	Mme DEMIR Selma
M. Vincent MARRELLA	M. BARBARAS Pascal	Mme GATTO Josiane
Mme MUHLMANN Aude	Mme BALZER Lise	Mme NAPOLI Rose Marie
M. DUMON Joël	Mme DA ROCHA Maria	M. VILLA Victor
Mme KRAUCHE Bakhta	M. IAFRATE Michel	M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (2)

Mme OUTOMURO Clotilde procuration à Mme Veronica WAGNER.

M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE.

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

7. Fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à dix le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. : 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est rappelé que M. le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 7 avril 2026.

Le Maire,




Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,


Selma DEMIR.